

Châtaigneraie des Cévennes *infos*

Bulletin semestriel N°5 • Novembre 2024

Édito

Les sciences au service de la châtaigneraie cévenole



Si l'essentiel a été dit dans les précédents numéros de ce bulletin concernant l'état de la châtaigneraie cévenole, notamment son hypothétique mais néanmoins incontournable adaptation aux nouvelles conditions climatiques, on pressent bien que l'affaire n'est pas gagnée d'avance et qu'il va falloir du temps, de la volonté, sans doute des études et de l'expérimentation et bien sûr des moyens humains et financiers pour cela.

Rénover les châtaigneraies existantes et les aider à être résilientes, là où existent les meilleures conditions (exposition, sol, eau, altitude...), tester de nouvelles variétés plus adaptées aux conditions climatiques, tout cela est à envisager, d'autant que le désir et la volonté chez nombre de propriétaires, agriculteurs ou pas, de ne pas laisser disparaître cet emblème cévenol sont bien là ; d'autant plus que le marché existe (voir le succès des ateliers de transformation) et que la profession se réorganise et vient même d'obtenir le classement en AOP.

Pour aider le mouvement, aucun aspect n'est à négliger. À ce titre, la valorisation du bois de châtaignier, issu de la rénovation, de l'entretien, ou même le bois de châtaigniers morts ou malades dont la masse est considérable, peut être un



moyen de contribuer économiquement à remporter ce vrai challenge.

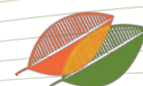
C'est bien sur ces bases qu'a été engagé voici quelques années par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, l'INRAE et de nombreux autres partenaires un travail de recherche de longue haleine. Ce projet dénommé « Modestine », qui a engendré plusieurs autres recherches, en cours aujourd'hui, vise à valoriser une partie du bois mort de châtaignier en extrayant, par un process non polluant et économe en énergie, le tannin (5 %) à valoriser en produits biosourcés dans les domaines des retardants ou retardateurs de feu, de la cosmétique, des compléments alimen-

taires pour bétail..., et en valorisant la partie solide (95 %) en bois reconstitué bio, là aussi par un process économe et non polluant.

Mettre les sciences et les technologies les plus modernes au service d'un projet socio-économique et environnemental cher à notre territoire, telle est notre ambition, mais le chemin reste encore un peu long et ardu. À nous d'être aussi tenaces que nos vieux châtaigniers !

Yannick LOUCHE

Président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles



Dispositifs d'aides à l'investissement dans les exploitations castanéicoles

Cédric PORTAL, chargé de mission à la Chambre régionale d'agriculture Occitanie

Il existe différents dispositifs d'aides visant à accompagner les agriculteurs souhaitant se réorienter dans des projets de diversification ou investir dans du matériel agricole, achat de plants... Il est important pour la dynamique régionale de la filière châtaigne que cette culture maintienne son potentiel de diversification (en lien avec l'adaptation au changement climatique, la diminution de l'impact environnemental, l'amélioration de la valeur ajoutée...).

Les dispositifs de financement de la Région Occitanie

Au niveau de la région Occitanie il existe divers dispositifs d'aide :

1. Le Pass « Petits investissements dans les exploitations agricoles » a pour objectif d'accompagner un besoin d'investissement, limité et ciblé, permettant la transition agroécologique des exploitations agricoles tout en contribuant à leur viabilité économique. Il s'applique pour des dépenses allant de 5 000 à 20 000 € avec un taux d'aide pouvant aller de 20 à 40 %.

Le dispositif est composé de 2 volets distincts de dépenses d'investissements :

- ▶ volet 1 : dépenses hors agroéquipements
- ▶ volet 2 : agroéquipements.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) participe au financement des investissements du volet 2 pour les exploitations agricoles dont le siège social est situé dans le périmètre de son territoire.

2. L'accompagnement des plantations agricoles en Occitanie

Globalement le dispositif est plutôt apprécié comme outil de soutien à la filière même s'il est plus plébiscité par des exploitants qui cultivent plusieurs hectares.

De fait, les retours sont moins positifs pour les petites exploitations qui vendent en direct pour des raisons diverses : elles réalisent elles-mêmes leur production, leur circuit commercial n'est pas encore défini, elles sont exclues en tant que cotisants solidaires.

L'aide à la plantation de châtaigneraies est valable pour une densité minimale de 40 plants/ha et les plants doivent provenir d'un pépiniériste.

Les travaux supplémentaires liés à une reprise de friche peuvent être pris en compte.

De même, les châtaigniers sont éligibles à l'aide à l'installation de système agro-forestiers intra-parcellaires.

Concernant le **dispositif Pass Renovation des vergers**, il reste encore une interrogation, à laquelle les élus régionaux doivent répondre, concernant l'accompagnement de la Région Occitanie suite au nouveau dispositif de FranceAgriMer.

▶ Pour aller plus loin :

<https://www.laregion.fr/Dispositifs-d-aides-a-l-investissement-dans-les-exploitations-agricoles>

<https://www.laregion.fr/Accompagnement-des-plantations-agricoles-en-Occitanie>

Aides France Agrimer : les axes stratégiques du plan de souveraineté des fruits et légumes

1. La protection des cultures : Guichet phyto / Aides aux investissements et à l'innovation

FranceAgriMer met en place un programme d'aide destiné à réduire l'usage des intrants à travers de l'investissement technologique.

Les matériels éligibles : drones de télédétection, capteurs connectés, matériels connectés et innovants, robots désherbeurs autonomes, innovations techniques de filière.

2. Appels à projets agroéquipements Fruits et Légumes et agroéquipements Vergers

▶ Dépenses allant de 2 000 à 300 000 € HT. Taux d'aide de 20 à 40 %.

▶ Matériels éligibles neuf uniquement (liste non exhaustive)



- Matériel de tri par flottaison, ébogueuse, broyeur, sérateur électrique, perche élagueuse électrique,... (20% du coût HT de l'équipement).

- Matériel d'irrigation (micro-jet) et de gestion de l'irrigation, palox de conservation, dé-broussailleuse à dos, semoir de semis direct ... (30% du coût HT de l'équipement).

- Station météo, capteur de gel, tour à vent, filet de récolte et enrouleur, récolteuse mécanique au sol, station de fertirrigation (40% du coût HT de l'équipement).

▶ Pour aller plus loin :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-d-agroequipements-dans-le-secteur-des-fruits-et-legumes>

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-d-agroequipements-des-vergers>

■ L'AOP Châtaigne des Cévennes en 2024. Une belle opportunité pour les producteurs



Valentin Lafont, animateur de l'Association des Producteurs de Châtaignes des Cévennes

La châtaigne des Cévennes est reconnue et protégée en AOP depuis le 16 janvier 2023 et nous avons inauguré cela sous un beau soleil le 29 octobre dernier aux Taillades.

Elle regroupe aujourd'hui plus d'une cinquantaine de producteurs et productrices, ainsi que cinq entreprises de transformation et de commercialisation.

Ses activités et services courants sont :

- ▶ la réalisation de diagnostic et de dossier de plantation / élagage / greffage ;
- ▶ la diffusion d'informations et l'organisation de journées d'échanges et techniques.
- ▶ la communication pour la valorisation des producteurs et de leurs produits (salons, fêtes de la châtaigne, marchés, etc.) ;
- ▶ l'animation du réseau de partenaires (réunions SNPC, INAO, ULRAC ; PNC ; entreprises de transformation et de commercialisation ; CUMA ; communes et pouvoirs publics) ;
- ▶ l'habilitation de nouveaux producteurs en AOP ;

- ▶ la vie de l'association (conseil d'administration, AG, compta, etc.)

Des entreprises adhérentes comme Verfeuille valorisent à l'achat (+0,20€/kg) les châtaignes traditionnelles des producteurs d'AOP.

L'association participe au plan d'action national sanitaire qui se déroulera sur les cinq prochaines années :

- ▶ expérimentation de trempage et mise au froid contre les pourritures ;
- ▶ cartographie sanitaire de l'encre et PG résistants ;
- ▶ fiche d'identification variétale phénologique et adaptation des variétés aux changements climatiques sur les 30 variétés AOP ;
- ▶ expérimentation de pratiques culturales (élagage, fertilisation, optimisation et irrigation des sols, diversification, etc.) ;
- ▶ organisation de journées techniques et de formation ;
- ▶ démarche auprès des pouvoirs publics pour le guichet de subvention agroéquipement dédié à la filière

Si vous souhaitez adhérer à l'AOP pour valoriser vos produits et bénéficier des services d'animation, vous pouvez contacter **Valentin Lafont** au **06 07 32 26 71** ou par mail à :

contact.chataignedescevennes@gmail.com

Une permanence vous accueille **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h** à la Chambre d'agriculture du Gard au 4B Chemin des Caves 30340 Saint-Privat-des-Vieux (hors jours de déplacements de l'animateur, il est conseillé de prendre rdv au préalable).

L'adhésion annuelle est fixée à 40€ + redevance de 50€/T produite sous label (charges INAO).

Des frais d'habilitation sont facturés par l'organisme certificateur Qualisud à hauteur de 30€ HT en 2024 seulement pour la première année de labélisation. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'animateur pour obtenir des informations sur le cahier des charges.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Plus nous serons nombreux et nombreuses, mieux la filière sera structurée sur notre territoire, plus nous pourrons vous apporter les services dont vous avez besoin.



Un plan d'action national pour la filière châtaigne

Viviane de Montaigne, chargée de mission agri-environnement au Parc national des Cévennes

Jean-Roland Lavergne et Eric Bertonnello, respectivement président et chargé de mission du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes (SNPC) étaient en visite dans les Cévennes cet été. À cette occasion, ils ont participé au Comité de Pilotage de la châtaigneraie

et ont présenté le futur Plan d'action national sur la châtaigne, dont les contours s'affinent en ce moment même.

Le Ministère de l'Agriculture a en effet d'attribué une enveloppe de 5 M€ pour la filière châtaigne, afin notamment de travailler sur quatre axes :

- ▶ la recherche de solutions pour les problèmes sanitaires de l'arbre (encr, chancre) et des fruits (pourritures, chenilles foreuses) et l'adaptation au changement climatique
- ▶ le développement de la production de châtaignes (investissements, irrigation, rénovation et plantation)
- ▶ la structuration de la filière en France, notamment pour aller vers une interprofession
- ▶ le renforcement du Syndicat national des producteurs de châtaignes

Plusieurs instituts de recherche et techniques sont partie prenante de ce projet, comme l'INRAE, le CTIFL, le CNRS, Invenio, les Chambres d'agriculture. Une belle opportunité de créer des synergies au niveau national et de donner une belle dynamique à cette filière.



Actualités : « On s'engraine ! »

Louisiane Pantel Jouve, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Fête de l'arbre, les 23 et 24 novembre à Saint-Etienne Vallée Française

Comme chaque année, le Foyer rural de Saint-Étienne Vallée Française, en partenariat avec *Fruits Oubliés et Biodiversité en Cévennes* ainsi que le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC), organise la fête de l'arbre. Sous le slogan « On s'engraine ! » elle aura pour thème « le soin de la châtaigneraie ». Rendez-vous à la salle polyvalente le **samedi 23 novembre 2024** pour des conférences et ateliers sur la gestion de la châtaigneraie, avec des spécialistes des filières fruits et bois. Hélène Fulcrand, directrice de recherche à l'INRAE, témoignera des avancées sur la valorisation des tannins du châtaignier.

Jean-Michel Boissier, expert forestier et phyto-écologue présentera quant à lui le fonctionnement d'un arbre et l'évolution d'un écosystème forestier telle que la châtaigneraie en fonction du climat. Enfin, nous vous invitons à poursuivre les festivités le dimanche 24 novembre avec le traditionnel marché aux plants et quelques animations pour petits et grands.

- ▶ Informations à venir sur le site de Fruits oubliés et Biodiversité en Cévennes et de Biosphera.